

MONTESQUIEU-AVANTÈS

09200 SAINT-GIRONS



Tél : 05 61 66 30 58 Fax : 05 61 66 97 60

Email : montesquieu.avantes.mairie@wanadoo.fr

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2021

NOM	PRENOM	Présent	Absent	Signature
BONZOM	Laurent	X		
BORDES	Didier	X		
COUZINET	Guillaume	X		
DELORT	Yves	X		
DENIS	Alice	X		
ESTAQUE	Julien	X		
FERT	Jocelyne	X		
JONIS	Valérie	X		
MARTINEZ	Eric		X	Procuration à Laurent Bonzom
MARTY	Christelle	X		
VERGE	Francis	X		

Délibérations

Décision Modificative 2021-02

Une décision modificative de 39 000€ est nécessaire pour terminer de payer l'enrochement de Braydes (montant TTC avec frais d'ingénierie) Ce sont des opérations d'ordre, pour passer cette somme d'un compte à l'autre.

Compte 231 : -39 000€

Compte 2151 : +30 000€

Compte 238 : +9 000€

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux se prononcent :

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Passage aux 1607 heures pour le personnel

A partir du 1 janvier 2022, les agents de la fonction publique territoriale sont censés travailler 1607heures par an, pour un personnel à temps plein.

Le décompte de 1607 heures est effectué de la façon suivante :

Nombre total de jours :	365jours
Week end	104 jours
Jours fériés	8 jours
Congés annuels	25 jours
Nombre de jours travaillés	365 – 137 =228
Nombre d'heures travaillées :	228 x 7 = 1596 arrondies à 1600 heures
Journée de solidarité	+7 heures
TOTAL	1607 heures

Décompte actuel :

L'année comporte 365 jours, dont il faut déduire les fins de semaine (104 jours), les congés annuels (25 jours) et les jours fériés (9), ce qui représente donc 227 jours, à multiplier par 7 heures, soit 1589 heures annuelles.

Il y a donc pour un agent à temps plein, un différentiel de 18 heures.

Compte tenu du faible différentiel, Madame le Maire ne voit pas l'intérêt de modifier le temps de travail quotidien des agents. Comme actuellement le temps de travail est enregistré au quotidien, elle propose de continuer à suivre le décompte et de réajuster si besoin, dans les derniers mois de l'année.

Le conseil municipal est d'accord pour continuer le décompte du temps de travail, sans en modifier la durée quotidienne.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Travaux de voirie 2022

Après avoir fait le « tour des routes », du point à temps est nécessaire en de nombreux endroits. Le devis a été demandé à Bernard Ducours.

Pour les réfections de chaussée, pour 2022 il a été demandé à la communauté de communes d'intervenir.

C'est le chemin de Miramont d'en Haut qui semble le plus urgent.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux se prononcent :

Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

SDE : suivi demande éclairage public

Au niveau du hameau de Bouch, le SDE09 est intervenu à plusieurs reprises pour réactiver l'éclairage public. Lors d'une dernière intervention, le SDE a placé un cadenas sur le coffret de commande de l'éclairage public. Ce cadenas a été brisé. Le week end dernier, l'éclairage a été coupé à nouveau ; remis lundi matin, mais en continu. (Éclairage forcé). Le SDE a placé un serre-joint sur la porte du coffret. Ils vont nous adresser un courrier rappelant que ces manipulations sont interdites, pour qu'on puisse l'adresser aux habitants. Il était question de porter plainte, mais cela n'a pas été fait.

C'est pourquoi, Madame le Maire propose d'accélérer la coupure de l'éclairage public la nuit.

Le devis proposé par le SDE s'élève à 1270€ à la charge de la commune, le SDE09 prenant 50% à sa charge. Mais il est question de 3 cellules astronomiques, et de 6 petites, qui coupent 5 heures toutes les nuits.

Le Conseil Municipal est très partagé. Couper partout ou pas du tout. Eteindre un sur deux ? Lequel ? Les horloges astronomiques commandent tous les lampadaires, pas un sur deux. Il faudrait retirer les ampoules.

La délibération sera à prendre dans un conseil ultérieur.

Prestations ONF

Madame le Maire a été alertée par l'association des communes forestières d'Ariège, sur le risque de surfacturation des prestations ONF à l'avenir. Il est proposé de prendre une délibération contestant les orientations annoncées.

Les conseillers municipaux sont d'accord pour participer à cette opposition.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux se prononcent :

Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

Commande d'une Marianne

Comme évoqué précédemment, Sylviane Selma Courgeot, sculptrice à Bethmale est susceptible de réaliser une Marianne, œuvre originale en plâtre patiné.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux se prononcent :

Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

Devenir du sectionnal de Bouch

Le sectionnal de Bouch représente :

- La parcelle 571, (hameau) : 4840m²
- Le « communal »529 : 18470m²
- La forêt (Peyroutets) 481 : 39435m²

Pour que le sectionnal devienne communal, il faut que le Conseil Municipal en fasse la demande à la préfecture.

La préfecture prend alors un arrêté qui peut être contesté dans les 2 mois qui suivent.

C'est une fois que les terres seront devenues communales qu'on pourra les céder aux riverains qui le souhaitent, moyennant un prix au m² à délibérer, et après avoir fait venir le géomètre.

Une information devra être placée dans le bulletin municipal.

Madame le Maire propose d'en délibérer ultérieurement, après avoir rappelé la préfecture pour voir si les démarches sont toujours les mêmes, et contacté Cathar'actes.

Débats - Informations

Chantier de la Forêt

Le chantier de la Forêt a débuté le 14 septembre. Il est presque terminé, même s'il a été interrompu par la pluie.

Le quai initialement unique sera en fait réparti de part et d'autre de la piste.

Un busage complémentaire, plus long que prévu est envisagé. Le complément s'élève à environ 500€. Le devis a été signé.

La nouvelle piste est presque terminée.

Travaux pont des Bouynéous

La DETR a été accordée à ce chantier à hauteur de 50% du montant hors taxe.

La circulation des tracteurs et poids lourds sera impossible pendant 4 semaines. (Poubelles, aliment, équarisseur)

Madame le Maire propose de faire faire les travaux à la SCOP qui a déjà travaillé sur ce pont.

Lavoir Bouynéous

Il sera possible de demander des subventions en 2022 pour le lavoir des Bouynéous. Le devis de l'ISCRA a été modifié en conséquence. Le dossier de demande de subvention reste à faire.

Cependant il serait souhaitable de faire disparaître le poteau inutile à proximité du lavoir.

Revoir si ces travaux sont judicieux.

Travaux locations Bouch : intervention SDE

Suite à la demande des locataires de Bouch d'effectuer une rénovation énergétique de leur logement, il s'avère qu'il est possible de faire intervenir un agent du SDE pour conseil. Un courrier a été fait dans ce sens.

Halle

Le chiffrage est en cours et devrait être disponible pour le prochain conseil.

Ce dossier pourra prétendre au CTOC. Contrat Territorial Occitanie. (Etat, Région, département)

Il faudrait déposer une demande DETR avant le 31/12.

Ecole de St Lizier : tarifs

Les frais de fonctionnement augmentent de 70€ par an. La scolarité passe donc 1190€ par enfant. Par contre le tarif de la cantine passe à 6.10€ au lieu de 6.18 en 2020. (Alors que le prix de revient est à 6.78€.)

La séance est levée à 23 h 40